



SIRIS BOISMORAND – LES CHOUX

Rue de la Mairie

45290 Boismorand

Tél : 02 38 31 82 69 – Email : sirisboismorandleschoux@orange.fr

INSCRIPTION -RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Adresse :

Comment vous joindre ?

Nom et prénom du père (ou tuteur légal) :

☎ Domicile

🎵 Portable

☎ Travail :

Adresse :

Nom et prénom de la mère (ou tutrice légale) :

☎ Domicile :

🎵 Portable

☎ Travail :

Adresse :

N° d'affiliation à la Caisse des Allocations Familiales :

Notre enfant déjeunera au restaurant scolaire :

- Tous les jours ☐
- Tous les lundis ☐
- Tous les mardis ☐
- Tous les jeudis ☐
- Tous les vendredis ☐
- Occasionnellement ☐

(Je devrai l'inscrire le jeudi de la semaine précédente ou au plus tard le lundi de la semaine en cause, avant 10 heures précises, par l'intermédiaire de la fiche hebdomadaire)

Je m'engage à signaler :

- Tout changement de réservation au cours de l'année, 48 heures avant ou au plus tard avant 10 heures de la date effective à l'aide des fiches. Dans le cas contraire, je m'engage à payer le premier repas perdu qui n'aurait pas pu être décommandé par le service de restauration.
- Toute annulation de repas pour maladie ou évènement familial en remplissant le formulaire d'annulation et en indiquant la motivation de l'arrêt dans les 24 heures suivant le premier jour d'absence. J'ai bien noté que le décompte des repas pour la facturation s'effectuera le jour de la réception, avant 10 heures, des documents d'annulation. **Le premier jour d'absence sans avis sera automatiquement facturé.**
- Les réservations hebdomadaires au plus tard le jeudi de la semaine qui précède le jour de la réservation.

N.B : Lors des sorties scolaires, les repas sont systématiquement décomptés.

Déclarons avoir lu le règlement (parents et enfants)

Fait à,

le

Signature du responsable légal de l'enfant :